



من الشعب الياباني
From the people of Japan



République Tunisienne
Ministère de l'Intérieur



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

ANALYSE COMPARATIVE DES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE POLICE DE PROXIMITÉ EN AFRIQUE

CONFÉRENCE AFRICAINE SUR LA SÉCURITÉ HUMAINE À TRAVERS LA POLICE DE PROXIMITÉ COMME FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

2022

Copyright © PNUD en Tunisie, Juillet 2022.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre sans permission.

Le PNUD est le principal organisme des Nations Unies qui lutte contre l'injustice de la pauvreté, les inégalités et le changement climatique. Travaillant avec un vaste réseau d'experts et de partenaires dans 170 pays, nous aidons les pays à développer des solutions intégrées et durables pour les peuples et la planète. Pour en savoir plus, rendez-vous sur undp.org ou suivez-nous sur le compte @UNDP »

Le PNUD Tunisie n'assume pas la responsabilité des opinions exprimées dans ce texte. Celles-ci ne reflètent pas nécessairement les opinions des Nations Unies, y-compris le PNUD, ni des Etats Membres.

LA POLICE DE PROXIMITÉ EN AFRIQUE :

Une analyse comparative

Acronymes et abréviations

CLS	Comité Local de Sécurité
CLSP	Comité Local de Sécurité et de Prévention
DLS	Diagnostic Local de Sécurité
FSI	Forces de Sécurité Intérieure
OSC	Organisations de la Société Civile
LPPB	Local Policing Partnership Boards
PdP	Police de Proximité

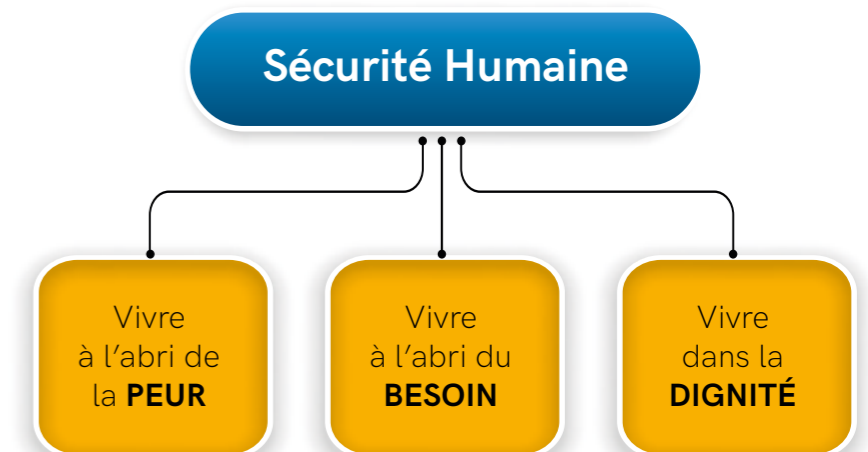
SYNTHÈSE

Introduction

La Sécurité humaine est un concept émergent apparu dans les années 1990, qui remet en cause l'approche traditionnelle de la sécurité fondée principalement sur le concept de sécurité nationale. À l'État et ses intérêts, traduits par la «sécurité nationale» et les «intérêts nationaux», le concept de sécurité humaine préfère prendre l'individu comme objet référent (c'est-à-dire comme objet à protéger).

La sécurité humaine inclut une compréhension de la sécurité centrée sur les populations et avec une approche multidisciplinaire comprenant les études de développement, les relations internationales, les études stratégiques, et les droits humains. Elle étend le concept de sécurité à d'autres sphères que la simple sécurité et sûreté «physique» des personnes, qui sont traditionnellement du domaine de la sécurité et de la défense (assurée par la police, l'armée et le personnel de sécurité et de sûreté) pour inclure la sécurité sociale, la sécurité économique, les droits politiques, ou de façon plus générale le développement humain, mais aussi l'environnement.

Dans cette optique, les menaces à la sécurité humaine comprennent les violences causées par des groupes armés étatiques et non étatiques, la pauvreté, les inégalités économiques, la discrimination, la dégradation de l'environnement et la santé et d'autres facteurs qui compromettent le bien-être individuel et communautaire. La sécurité humaine globale comprend trois composantes : **Vivre à l'Abri de la Peur**, **Vivre à l'Abri du Besoin** et **Vivre dans la Dignité**.



C'est aussi dans ce contexte qu'on assiste à une hausse marquée de la criminalité ainsi que les nouvelles tendances de la délinquance, associées à la nature changeante des communautés, et au besoin de redéfinir la relation entre le citoyen et l'agent de police afin que les deux collaborent pour identifier et résoudre les problèmes de la communauté (dans cette relation, la collectivité devient coproductrice de la sécurité publique).

Cette nouvelle dynamique aurait déclenché l'appel au passage d'une police « traditionnelle » à une Police de Proximité (PdP) qui se concentre sur la prévention du crime et la recherche d'efficacité dans une optique de rapprochement avec le public. C'est dans cette même optique qu'est née la Police de Proximité pour contraster le sentiment d'insécurité, en vue de renouveler et d'améliorer l'image de la police traditionnelle. Cette approche met l'accent sur la nécessité d'efforts de « l'ensemble de la société » (whole of society), y compris les forces de sécurité, mais aussi le gouvernement, local et central, la société civile, les entreprises, les universités, les médias et d'autres parties prenantes.

Il convient de noter que les tentatives de changement des systèmes de maintien de l'ordre sont fortement influencées par :

- Traditions et structures sociales et culturelles existantes.
- Les efforts et la capacité des acteurs, y compris la police, à plaider pour ou contre les réformes de la sécurité.
- Le capital social trouvé dans la société civile.

La présente étude est élaborée en tant que document de référence pour les praticiens africains de la sécurité qui envisagent d'adopter ou d'actualiser un modèle de PdP endogène et durable, non seulement pour la réduction des crimes mais aussi pour contribuer à relever les défis sécuritaires auxquels sont confrontés les pays du continent.

Cette synthèse est extraite d'une étude plus détaillée qui s'est appuyée sur une revue documentaire pour évaluer le niveau d'avancement dans l'implémentation de la PdP dans le continent africain ainsi que l'originalité ou la particularité de l'approche adoptée par chaque pays.

Il est démontré, dans les différents chapitres de ce rapport, que la PdP est un levier important pour la mise en œuvre de la gouvernance locale et la création de synergies entre les acteurs locaux et la société civile. De plus, il démontre qu'il n'existe pas un modèle consensuel de PdP, plutôt, ce sont les expériences et les contextes qui façonnent le développement de systèmes de Police de Proximité.

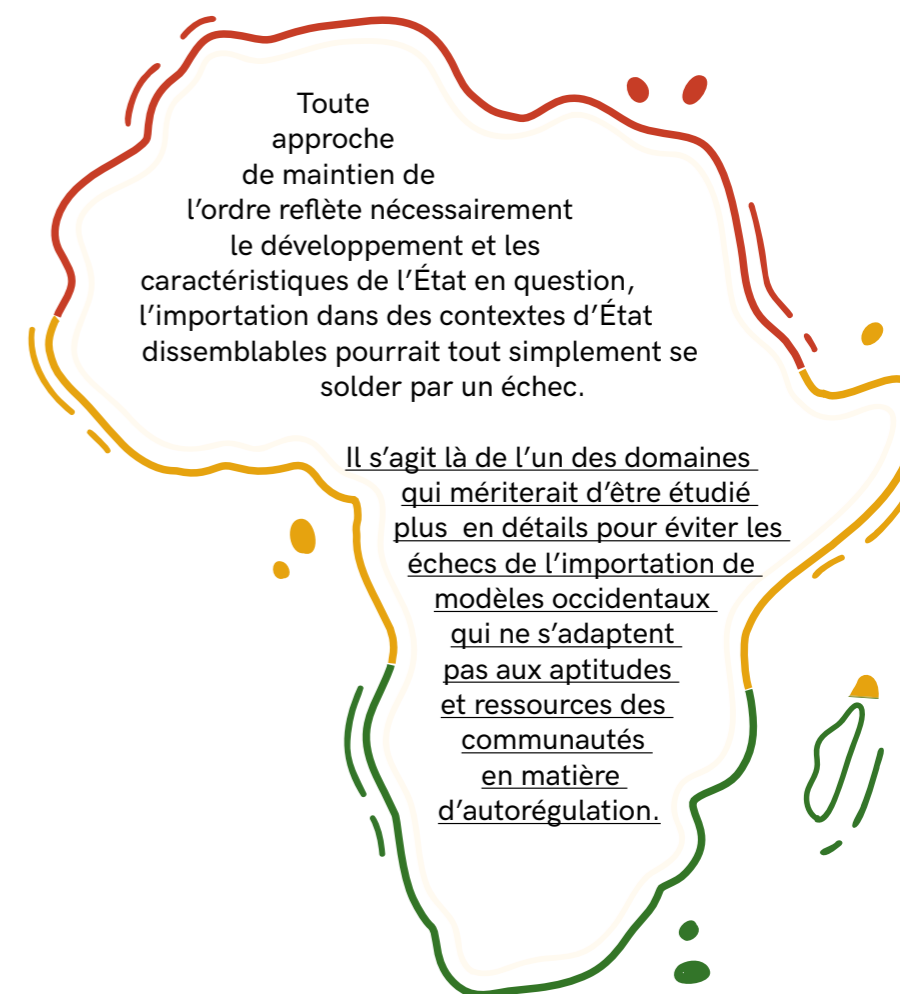
Ainsi, la PdP peut être perçue comme une philosophie qui promeut des stratégies organisationnelles encourageant l'utilisation systématique de partenariats et de techniques de résolution de problèmes pour s'attaquer de manière proactive aux conditions immédiates qui donnent lieu à des problèmes de sécurité publique tels que la criminalité et les troubles sociaux.

Il ressort de l'analyse réalisée dans le cadre du présent rapport que, sur la base du principe transversal de la gouvernance démocratique, les trois principes fondamentaux de l'approche de la PdP sont :

- L'établissement d'un lien de confiance à travers le **rapprochement avec la population** ;
- Le travail en **partenariat** avec une multitude d'acteurs, notamment les citoyens ;
- La prévention de la criminalité et des désordres publics par la **résolution de problèmes** ;



Cartographie relative à l'implémentation de la Police de Proximité dans les pays africains



Selon les informations disponibles au moment de la rédaction de la présente étude, il est possible d'affirmer que la situation au Nord de l'Afrique, en matière d'implémentation de la PdP, est très hétérogène. En effet, elle varie d'une quasi-absence (Libye, Egypte) à une démarche nationale ancrée depuis plusieurs années (Maroc, Tunisie). L'approche marocaine se distingue par la communication comme pilier de proximité, à travers la mise en place de la cellule centrale de communication afin de renforcer la confiance et le respect mutuel établis entre cette institution et le citoyen. L'approche tunisienne se distingue quant à elle notamment par l'existence d'une stratégie de généralisation, à travers le déploiement graduel de la PdP en plusieurs phases.

En Tunisie, l'évaluation réalisée (via des enquêtes de satisfaction) dans les secteurs pilotes avant et après la mise en œuvre de la PdP a mis en évidence que la situation sécuritaire s'est améliorée ainsi que la perception des forces de sécurité par les citoyens et les relations entre les deux.

La qualité de service des FSI s'est améliorée en ce qui concerne les services administratifs¹.

En Sierra Leone, les *Local Policing Partnership Boards (LPPB)* se sont avérés être un élément important du modèle de maintien de l'ordre de la police sierra-léonaise. Ils ont permis de démocratiser la sécurité dans la mesure où les citoyens sont associés à la définition et à la résolution des problèmes de sécurité. Il s'agit d'une initiative purement locale qui s'est avérée être durable car les services de police du pays et la communauté les considèrent comme élément important pour la sûreté et la sécurité locales. Leur rôle consiste à fournir des informations et signaler les crimes à la police et servir également de médiateur dans les conflits mineurs au sein des communautés.

En Sierra Leone, l'évaluation réalisée des *Local Policing Partnership Boards (LPPB)* a mis en évidence l'importance de ce modèle dans le maintien de l'ordre dans le pays et le rôle que ces structures ont joué pour accorder une place aux femmes en matière de sécurité locale.

Ce type de structure, jouant un rôle important en matière de justice informelle, doit œuvrer dans le respect des droits de l'Homme et dans un périmètre d'action bien défini. Il y a également la question de la formation des membres de ce type de structure en matière de connaissances juridiques de base sur les affaires civiles et criminelles².

Ouagadougou (Burkina Faso) a expérimenté l'installation du Comité Local de Sécurité (CLS) au niveau de la commune, ce qui a permis d'avoir une concertation efficace et dynamique entre les acteurs agissant ou concernés par la prévention de la délinquance. En effet, le projet PNUD/UN-Habitat a créé en 2010 la **CAUPI (Coalition des acteurs urbains pour la prévention de l'insécurité)** pour agir au niveau de la municipalité comme organe de pilotage du premier plan d'action de prévention en partenariat avec la police municipale en fait partie. Au niveau de la police municipale, un **observatoire de la violence** est créé et appuyé par le projet. Le diagnostic de sécurité à Ouagadougou a été mené en étroite collaboration avec cet observatoire qui, à terme, devrait en être le dépositaire³.

Au Ghana, il convient de mettre en évidence les initiatives locales qui varient selon le niveau de richesse des quartiers. Dans certains quartiers, des groupes de police civile, comme les « Watch Dogs », ont été formés. Par contre dans les quartiers à plus hauts revenus, les sociétés de sécurité et de gardes privés prolifèrent⁴.


Dans d'autres pays africains des structures similaires ont été mises en place à l'initiative des gouvernements comme c'est le cas des comités de vigilance au Cameroun créés en 2014 par décret présidentiel.

2. Peter Albrecht, Olushegu Garber, Ade Gibson, and Sophy Thomas, "Community Policing in Sierra Leone - Local Policing Partnership Boards", DIIS Report 2014:16.

3. Coginta, "la gouvernance locale de la police et les conseils locaux de sécurité, étude comparée des cas de la Belgique, la France, le Burkina Faso, la Turquie, l'Afrique du Sud et la République Démocratique du Congo", août 2011.

4. Boye-Doe Kofi, "Community Policing, the way to go in Ghana", décembre 2007.

1. ELKA Consulting, Janvier 2017.

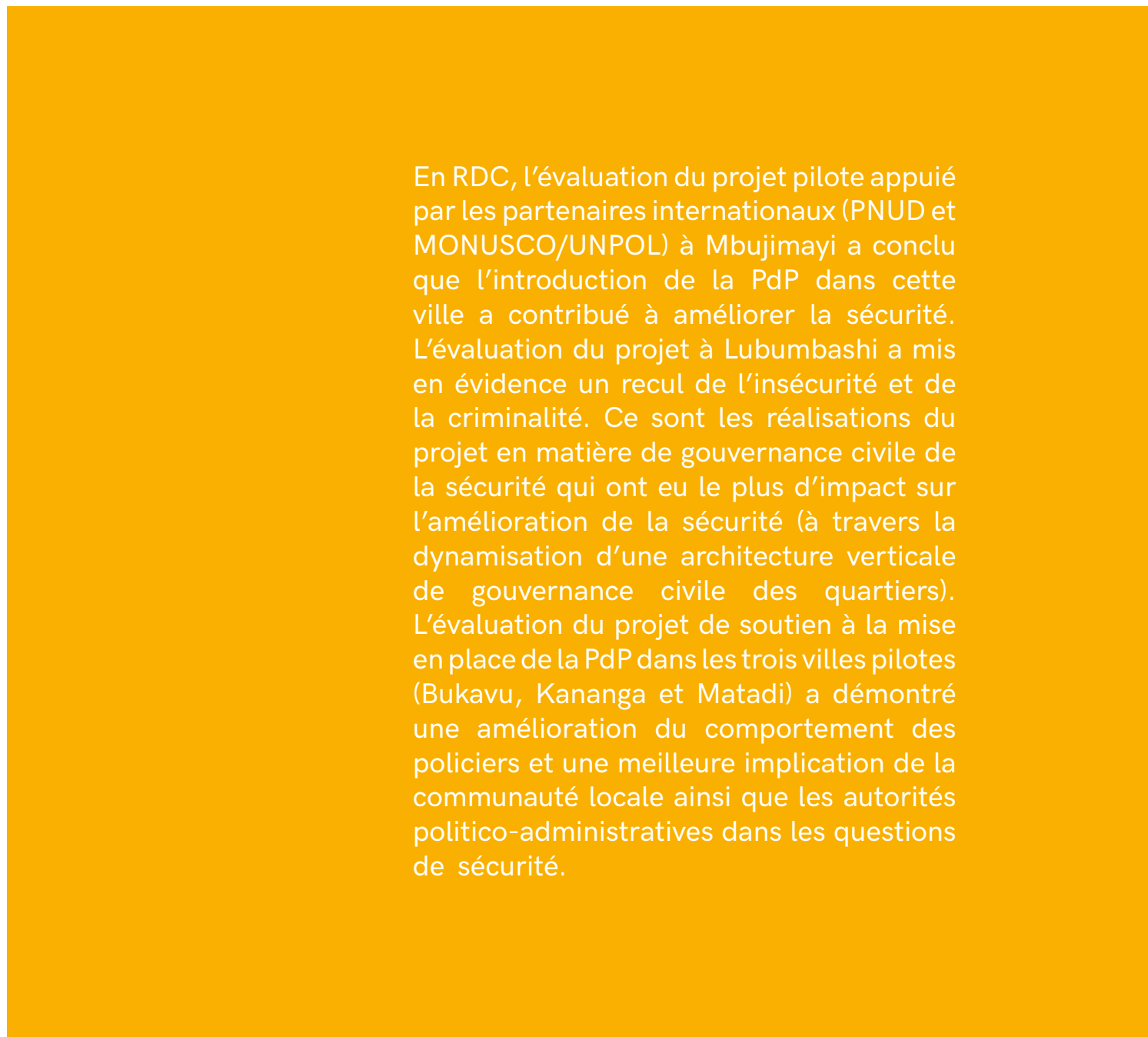


Ce phénomène a été observé dans d'autres pays comme l'Ouganda, le Nigéria et la Sierra Leone où les résidents ont eu recours à un large éventail de groupes de maintien de l'ordre pour répondre à leurs besoins de sécurité.

En République centrafricaine, il convient de signaler la coexistence des Comités Locaux de Sécurité (CLS) formellement en charge de diagnostiquer les problèmes de sécurité les plus récurrents, les analyser, les regrouper selon leur impact sur la vie communautaire et formuler des projets avec les forums de sécurité dont la finalité première est la gestion des conflits et des problèmes communautaires.

En RDC, la situation est presque similaire avec la coexistence des Conseils locaux pour la sécurité de proximité avec les forums communautaires. Les premiers sont de véritables organes permettant l'identification des problèmes de sécurité et l'organisation d'une réponse consensuelle à travers la formulation de **plans locaux de sécurité** (le cycle systématique et complet). Les derniers sont essentiellement des plateformes d'échange régulier entre la population et les services de police⁵.

5. Ministère de l'Intérieur, République Démocratique du Congo, Guide pratique « les comités provinciaux et locaux de sécurité et les Forums de quartier », Kinshasa, le 27 février 2012



En RDC, l'évaluation du projet pilote appuyé par les partenaires internationaux (PNUD et MONUSCO/UNPOL) à Mbuji-Mayi a conclu que l'introduction de la PdP dans cette ville a contribué à améliorer la sécurité. L'évaluation du projet à Lubumbashi a mis en évidence un recul de l'insécurité et de la criminalité. Ce sont les réalisations du projet en matière de gouvernance civile de la sécurité qui ont eu le plus d'impact sur l'amélioration de la sécurité (à travers la dynamisation d'une architecture verticale de gouvernance civile des quartiers). L'évaluation du projet de soutien à la mise en place de la PdP dans les trois villes pilotes (Bukavu, Kananga et Matadi) a démontré une amélioration du comportement des policiers et une meilleure implication de la communauté locale ainsi que les autorités politico-administratives dans les questions de sécurité.

La problématique de financement de ces structures semble avoir trouvé une solution en RDC via la création de fonds Comité local de Sécurité et de Prévention (CLSP) au niveau provincial.

Au Kenya, l'évaluation des projets pilotes sur les sites de Kibera et Isiolo ont mis en évidence une meilleure implication de la communauté dans la gestion et résolution des problèmes de sécurité locaux grâce à l'amélioration de la communication avec les services de police.

Les services de police ont désormais accès à des quartiers classés par le passé comme étant zones interdites. De nouveaux partenariats ont été également développés et ils ont permis d'apporter des solutions efficaces à certaines situations sécuritaires problématiques. Dans l'ensemble, la mise en œuvre de la PdP sur les sites pilotes a permis d'améliorer la confiance et la coopération entre la police, la société civile et les communautés locales.

Au Kenya, la mise en place des équipes centrales de trois formateurs (un agent de la police kenyane, un agent de la police administrative et un représentant de la société civile) dans les huit provinces du pays a permis d'accroître la confiance et entraîner des changements positifs dans les connaissances et les compétences des participants. L'un des facteurs les plus importants contribuant au succès de l'approche de Police basée sur la communauté au Kenya a été le degré de collaboration entre les parties prenantes pour générer un sens commun de la responsabilité, d'appropriation et d'engagement de l'ensemble de la communauté tout au long du programme (implication des jeunes, patrouilles mixtes, débats ouverts sur la sécurité, etc.)⁶.

6. Saferworld, « Implementing community-based policing in Kenya ». Février 2008. Disponible sur <https://www.saferworld.org.uk/resources/publications/306-implementing-community-based-policing-in-kenya>

Au Kenya, il convient de mettre en évidence la création d'une structure nationale pour piloter la réforme, notamment, la **National Task Force on Police Reforms**, ainsi que le développement d'une politique nationale et un plan stratégique de réforme. Par ailleurs, les comités de pilotage et les forums communautaires constituent les deux plus grandes caractéristiques de l'approche Kényane. Les projets pilotes réalisés à Kibera et Isiolo, établis et gérés par Saferworld et des partenaires de la société civile kenyane, ont donné des résultats encourageants pour continuer l'effort de réforme⁷.

Le modèle tanzanien de PdP s'est avéré très efficace pour réduire la criminalité et améliorer la sécurité des quartiers, mais son enracinement local reste toutefois à améliorer, car il repose sur la capacité directive du gouvernement local à garantir l'appropriation citoyenne du processus.

Cette contradiction n'est pas nécessairement contraire aux objectifs de la police en matière de PdP, qui tendent à mettre l'accent sur l'amélioration de l'efficacité de la police en étendant les services, tout en réduisant la charge de travail, grâce à une réorientation des pratiques policières en fonction des priorités de la communauté.

Ainsi, la participation à l'**ulinzi shirikishi** a été comprise par la police locale comme un moyen plutôt qu'une fin : la police communautaire aide à atteindre des objectifs «de manière plus efficace, efficace ou bon marché», plutôt que de permettre aux communautés d'établir des processus pour contrôler leur propre développement⁸.

En Afrique du Sud, la PdP s'est résumée au début à installer des Forums de Police Communautaire, une sorte d'ajout aux services de police et dont les responsabilités consistaient à améliorer les relations entre la communauté et la police, superviser la police au niveau local et mobiliser la communauté pour participer à la lutte contre la délinquance. Ensuite, la police de secteur (sector policing) a été introduite, afin d'impliquer la population dans la fonction de maintien de l'ordre mais toujours sous la responsabilité de la police⁹.

7. Saferworld, « Implementing community-based policing in Kenya », février 2008

8. Mwaikusa, J.T. 1995. 'Maintaining law and order in Tanzania: the case of sungusungu defense groups', in J. Semboja & O. Therkildsen, eds. Service Provisioning Under Stress in East Africa. Copenhagen: Centre for Development Research, 166-78.

9. Mark Shaw, Crime and Policing in Post-Apartheid South Africa: Transforming Under Fire, Indiana University Press (Bloomington), 2002, p. 26.

En matière de gouvernance il convient de signaler que les processus de participation et de consultation pour les collectivités locales et pour la police ont fonctionné de manière parallèle mais sans croisement. Certes, la police a adapté d'un part ses structures (les Forums de Police Communautaire) et d'autre part, les municipalités ont été renforcées mais la police est restée à l'écart des processus de consultation de la municipalité et vice versa.

Ceci tranche avec l'approche de certains autres pays qui ont cherché à construire des ponts entre la police et l'administration locale placée sous l'autorité des maires et d'autres collectivités locales.

Au Botswana, l'approche PdP s'est concrétisée par l'installation des comités de prévention du crime ou les forums de police communautaire ainsi que l'introduction par la suite des *clusters policing*¹⁰ avec une différence notable par rapport au *sector policing* de l'Afrique du Sud dans la mesure où les *clusters policing* sont dirigés par les chefs traditionnels locaux.

L'ancrage institutionnel va être déterminant pour la faculté du

CLS à signer des contrats. Grâce à leur personnalité juridique, les CLS du modèle institutionnel ont la faculté (via le maire ou bourgmestre) de signer des contrats et d'institutionnaliser de la sorte les partenariats qu'ils définissent. Dans le modèle communautaire, qui en général n'est pas ancré à l'échelle de la collectivité territoriale, mais qui est une zone administrative non dotée de personnalité juridique et morale, la problématique des contrats ne se pose pas. Cependant, en Afrique du Sud, les CLS sont habilités à mobiliser des ressources locales et ils disposent d'une grande flexibilité à ce niveau. Ils peuvent ainsi obtenir des dons y compris pour construire un poste de police.

Analyse Comparative

L'analyse comparative entre les pays africains étudiés a démontré ce qui suit :

En ce qui concerne les principes fondamentaux :

Les deux qui reviennent le plus souvent sont le partenariat et la résolution de problèmes. Viennent ensuite d'autres principes comme le rapprochement avec la population ou la communication¹¹.

En ce qui concerne la finalité de la réforme :

On trouve plusieurs finalités dont les principales sont l'amélioration de la confiance, la participation de la population à sa propre sécurité, le rapprochement des services de police de la population, la prévention du crime et l'amélioration de la collaboration et la communication¹².

En ce qui concerne les flux de la sécurité dans les pays africains :

L'analyse comparative a mis en évidence la disparité de la situation entre les pays africains étudiés dans le présent rapport en ce qui concerne les structures de gouvernance de la sécurité et de la prévention. Les structures de coordination et d'intégration des deux flux sont quasi-inexistantes sur le continent africain¹³.

Au Botswana, l'étude réalisée au District de Kanye conclut que les *clusters policing* contribuent de manière significative à la prévention du crime et que les techniques de résolution de problèmes utilisées par les forums/comités des *clusters policing* étaient très efficaces.

11. Community Policing: A Comparative View, Dominique Wisler and Ihekwoaba D. Onwudiwe, Working paper NO 6, International Police Executive Symposium Geneva Centre For The Democratic Control Of Armed Forces.

12. Chevallier, J. (2003). La gouvernance, un nouveau paradigme étatique? Revue d'administration Publique, 1 (105-106): 203-217.

13. Skolnick, J.H, et D.H. Bayley (1988). Community Policing: Issues and Practices Around the World. Washington DC: National Institute of Justice (NIJ); Wisler, D., et I.D. Onwudiwe (2009). Community Policing: International Patterns and Comparative Perspectives. Boca Raton: CRC Press.

10. Les rues, les lieux, les villes, les villages et les quartiers des villages ont été divisés en petits blocs gérables (clusters) pour gérer et contrôler facilement la criminalité.

On distingue plusieurs modèles de CLS :

Modèle institutionnel (plateforme de concertation pour la production d'une approche intégrée de la sécurité), le modèle communautaire (plateforme de dialogue entre les services de police et la communauté pour améliorer les relations entre les deux) et le modèle mixte qui figure être une combinaison entre les deux.

En ce qui concerne les caractéristiques des CLS, l'analyse comparative met en évidence ce qui suit :

- **Sur le plan de la codification :** plusieurs pays n'ont toujours pas adopté un cadre légal spécifique (la Tunisie par exemple) mais d'autres l'ont déjà fait depuis plusieurs années (Burkina Faso, la RDC, la Guinée, le Mali, la Tanzanie ou l'Afrique du Sud) ;
- **Sur le plan du périmètre territorial :** le CLS du modèle institutionnel a tendance à s'installer à l'échelle des communes (RDC, Tunisie, etc.). Celui du modèle communautaire se fait à un niveau plus bas (quartier, groupement, etc.) comme c'est le cas en Afrique du Sud, Ghana, etc.

Le niveau d'encrage a un impact important quant à la problématique de financement des CLS.

En ce qui concerne la composition :

Dans le modèle institutionnel trois catégories sont obligatoirement représentées dans le CLS : les acteurs de la sécurité, l'administration de la justice et les collectivités locales. Dans le modèle communautaire, la catégorie dominante est celle de la société civile, avec une présence constante des services de police. Les acteurs politico-administratifs locaux sont souvent absents de ces structures ou leur rôle est très marginal. Le cas de la Tunisie est assez particulier dans la mesure où la composition se retrouve entre les deux modèles¹⁴.

En ce qui concerne les modalités de sélection des membres :

Dans le modèle institutionnel la plupart des membres des CLS sont nommés **ex officio**. Dans le modèle communautaire il y a généralement des représentants de la communauté qui sont désignés selon des modalités qui diffèrent d'un pays à l'autre ;

En ce qui concerne le rôle de la société civile dans les CLS :

Dans les pays étudiés la situation varie d'un extrême à l'autre. Dans certains pays comme en Sierra Leone et Tanzanie, la communauté et la société civile jouent un rôle important dans la gouvernance civile de la police. Dans d'autres pays comme la RDC ou la Tunisie, la société civile ne joue à vrai dire qu'un rôle très limité en matière de 'gouvernance civile' ;

En ce qui concerne la présidence des CLS :

On retrouve trois cas de figure : Ce rôle est assuré soit par les élus locaux, soit les leaders locaux ou bien les responsables locaux de la police ;

En ce qui concerne les mécanismes de décision :

La règle est le consensus et l'exception est le vote majoritaire comme c'est le cas en Tunisie ;

En ce qui concerne les modalités de déroulement des séances :

La fréquence des réunions varie d'un pays à l'autre et d'un modèle à l'autre. Le secrétariat est assuré soit par des représentants de l'administration ou des forces de police ou un autre membre du CLS ;

En ce qui concerne les méthodes de travail :

Dans plusieurs pays (souvent dans le cadre du modèle institutionnel), le CLS doit réaliser un Diagnostic Local de Sécurité et un plan d'action local. L'un des défis le plus important pour la durabilité de ces méthodes de travail est la présence d'une structure d'appui permanente pour la réalisation de ces démarches (exemple : l'observatoire de la sécurité de Ouagadougou qui assiste la police dans la réalisation du DLS) ;

En ce qui concerne la problématique de financement des CLS :

Peu de pays africains étudiés ont mis en place un mécanisme de financement. En RDC, le financement des CLS doit être inscrit sur le budget des Entité Territoriale Décentralisée et un fonds provincial CLSP est créé au niveau provincial. On peut également citer la contribution citoyenne en Tanzanie et la levée de fonds des FCP en Afrique du Sud.

14. Yann-Cédric QUERO, « Etude sur les polices en Afrique subsaharienne francophone: structures et missions au regard de la prévention de la criminalité », Montréal février 2008, Rapport d'analyse thématique du centre international pour la prévention de la criminalité.

Les bonnes pratiques africaines dans le domaine de la Police de Proximité

Dans le cadre de la présente étude, une série de bonnes pratiques en matière d'implémentation de la PdPont été identifiées¹⁵.

La première catégorie de bonnes pratiques est celle relative au **rapprochement avec la population** :

- Amélioration des structures d'accueil (en Tunisie par exemple) sur le plan architectural, organisationnel et la qualité de service ;
- Création de nouvelles structures ou unités spécialisées essentiellement en matière de lutte contre les violences faites aux mineurs et aux femmes (Mauritanie, Ouganda, etc.) ;
- Création de fonctions dédiées aux relations avec les citoyens (Ghana avec les Community Policing Assistants, Sierra Leone avec les Community relations Officers ou le Botswana avec les coordinateurs de la prévention de la criminalité) ;
- Amélioration de la communication : création de structure centrale de la communication (Maroc), mise en place de boîtes d'informations (Kenya) ;
- Approche sectorielle : Engager des policiers ou équipes de quartier (Afrique du Sud, Botswana) ;

15. Terpstra Jan 2009, "Community Policing in Practice: Ambitions and Realization", Policing, 4 (1), pp. 64-72.

La deuxième catégorie concerne les bonnes pratiques en matière de **partenariat**¹⁶ :

- Mise en place de structures locales de coordination (comité de pilotage au Kenya ou les *local policing partnership boards* en Sierra Leone). Ces structures sont implémentées à plusieurs niveaux : communes (CLSP en Tunisie, RDC et RCA) / villages ou secteurs (Burkina Faso ou Tanzanie) / quartiers (Ghana, Afrique du Sud, RDC, RCA, Kenya ou Botswana). Leur champ d'action est tantôt la gestion de la sécurité tantôt celle de la prévention ;
- Mise en place d'équipes de formations mixtes composées de policiers et de représentants de la société civile (Kenya) ;
- Le budget participatif qui permet aux citoyens locaux de décider de l'affectation d'une partie de leurs propres budgets locaux et d'aider à déterminer les projets d'investissement dans leurs communautés : en RDC, il a été testé dans la province du Sud-Kivu et institutionnalisé dans les finances publiques des ETDs ;
- Le développement de partenariat public - privé : au Kenya via le projet communautaire de Naivasha, en Afrique du Sud dans certains quartiers d'affaires ;
- Sécurisation conjointe : au Nigéria le partenariat entre la police et la communauté s'est concrétisé entre autres via la formation d'un groupe de plus de 1.000 jeunes appelés 'Atanakpa' pour aider à combattre la criminalité dans l'Esanland.

La troisième catégorie concerne les bonnes pratiques en matière de **prévention** par la résolution de problème¹⁷ :

- Sensibilisation de certains publics cibles : les initiatives pilotes du projet « Community-Oriented Policing Strategies (COPS) in the Sahel » au Niger et plus particulièrement le programme « policier référent en milieu scolaire » et celui « voisins vigilants » peuvent être citées. Les actions de sensibilisation en milieu scolaire et les policiers spécialisés en milieu scolaire au Maroc peuvent également être citées ;

16. Dominique Wisler, "modèles de police communautaire et réformes policières". 2010.

17. Reising Michael D. et Roger B. Parks 2004, "Can Community Policing Help The Truly Disadvantaged?" Crime And Delinquency, 50 (2), 2004, pp. 139-167.

- Renforcement des mesures de contrôle interne des services de police via le renforcement des structures d'inspection et de contrôle (Tunisie, Maroc, etc.) ;

- Réaménagement urbain de la sécurité: l'expérience de Rabat à travers la bonne couverture de la ville par des patrouilles de police et des unités de sûreté capables de s'adapter à l'extension urbaine ;

- Mise en place de comités de surveillance de quartier : comme le groupe « Atanakpa » au Nigéria, les NWC au Ghana et le modèle Zelethemba ou le peace corps en Afrique du Sud ;

- Mise en exergue des initiatives locales : comme celle des « Watch Dogs » au Ghana ou les comités de vigilance au Cameroun ;

- Elaboration de cartographie collaborative : comme celles développées dans certains bidonvilles comme Mamelodi en Afrique du Sud ;

- Faire valoir les traditions locales structurées : certaines structures locales continuent de jouer un rôle important dans la prévention et la résolution des conflits c'est le cas en Somalie avec le « Xeer ».

La dernière catégorie concerne les meilleures pratiques méthodologiques :

- Développement d'une politique nationale claire : le Kenya a développé une politique nationale claire en matière de PdP. C'est aussi le cas de la Tunisie, la RDC, la RCA, le Burkina Faso et la Tanzanie ;

- Développement de coaching sur le terrain : accompagnement des policiers sur le terrain pour favoriser le changement de comportements et d'attitudes (Tunisie) ;

- Développement de structure centrale de coordination sur des thématiques spécifiques : on peut citer à ce sujet le Groupe de travail National sur le genre et le secteur de la sécurité au Libéria ou l'Unité nationale de coordination de la prévention du crime au Botswana ;

Malgré la recommandation des Nations Unies qui consiste à avoir un policier pour 450 habitants, la quasi-totalité des pays étudiés présentent des moyennes inférieures. Face à ce constat et étant donné les faibles moyens dont disposent certains de ces pays, le recours à l'appui des structures communautaires pour la lutte contre la criminalité devient indispensable.

La situation/conformation des pays africains est tellement hétérogène que chaque situation appelle une approche différente. En conséquence, un enracinement national et régional contextualisé qui tient compte des liens entre la sécurité humaine et la PdP est nécessaire en vue de mettre en place un système qui correspond aux besoins et priorités locales de sécurité.

Il convient certes de s'inspirer des bonnes pratiques d'autres pays dans le monde ou sur le continent mais la prise en considération du contexte local est primordiale.

Le processus de mise en œuvre de la PdP passe par l'expérimentation, des succès et des échecs, et c'est grâce à cela que chaque pays africain parviendra à trouver l'approche viable compatible avec ses besoins et ses priorités pour mettre en œuvre la PdP. De nombreux acteurs sont appelés à intervenir dans ce processus, dont chacun appréhendera de manière différente les implications et les impératifs.

C'est en fonction du but poursuivi par les réformateurs des services de police d'un pays, il convient de formuler une approche appropriée au contexte.

Si la finalité de l'architecture choisie est plutôt orientée vers la participation de la communauté dans la gestion de la sécurité, le niveau le plus adéquat pour son installation semble être celui du champ d'action du commissariat (généralement les circonscriptions). En fonction du pays, ce niveau se situerait à l'échelle du quartier ou du village. Dans ce cas, il conviendrait de développer un programme complet en matière de formation des acteurs communautaires impliqués dans la « gouvernance civile » de la sécurité (amélioration des connaissances juridiques, de celles relatives aux droits de l'Homme, les techniques de résolutions de problèmes¹⁸, les compétences en matière de communication, etc.).

Par contre, si la finalité de la structure communautaire est plutôt orientée vers la prévention de la délinquance, le niveau le plus adéquat de son installation est celui de la commune ou de la municipalité. Il s'agit du niveau permettant une implication efficace des autorités politico-administratives concernées ainsi qu'une efficacité d'action des organismes concernés de la société civile. Ce niveau permet également d'impliquer les structures étatiques concernées qui ont la personnalité juridique permettant de jouer un rôle primordial dans la problématique de financement de ces structures communautaires.

Le quadrillage sectoriel par les services de police peut s'avérer une approche efficace en matière de rapprochement avec la population, de gestion performante de la criminalité locale et de prévention de la criminalité (cf. l'approche en Afrique du Sud et au Botswana). Il se concrétise le plus généralement par la création de fonction d'agent ou d'équipe de quartier selon la taille de ce dernier et des défis sécuritaires à relever.

En effet, les conditions préalables d'une réforme sécuritaire axée sur la PdP exigent un engagement inclusif et un environnement favorable à la mise en œuvre de la PdP. Il conviendrait alors d'être attentif à l'implication de tous les acteurs concernés en particulier les populations marginalisés ainsi que les représentants de la société civile, à la formation des différents intervenants (policiers, membres des forums et comités locaux) en particulier dans les domaines de la mobilisation communautaire, des partenariats et de la résolution des problèmes¹⁹.

En outre, les éléments de la mise en œuvre, incluant une stratégie de communication et de formation, une mobilisation des ressources (humaines, matérielles et technologique), le choix des mécanismes de participation citoyenne à la sécurité (CLS, partenariats...) se sont avérés être les atouts de succès de cette approche.

Par ailleurs, il est recommandé de prévoir les politiques de suivi et d'évaluation en vue de la pérennisation du changement. En effet, une évaluation continue des méthodes de fonctionnement de la PdP permet d'actualiser et de consolider le modèle tout en vérifiant son institutionnalisation et son acceptation par les populations locales.

Dans plusieurs pays africains, les réformes se sont heurtées à des résistances de la part de tous les acteurs concernés tant les services de police que la communauté. Les premiers ne voyant pas l'utilité du rapprochement avec la population et les seconds faisant toujours face à la brutalité, la corruption et les mauvaises attitudes de certains agents des services de police. Un enseignement qui peut être tiré de toutes ces expériences est qu'il faudrait prévoir une stratégie globale cohérente en matière de communication soutenue par un plan d'action détaillé par public cible ainsi qu'une structure pérenne permettant la coordination efficace de ce plan d'action et de cette stratégie (comme le cas du Maroc)²⁰.

Des formations ciblées sont nécessaires selon la finalité et les missions principales des structures communautaires mises en place (CLS, Forums, etc.) notamment dans les domaines de la mobilisation communautaire, du partenariat et de la résolution de problème.

L'importation de modèle de la PdP à l'occidentale peut échouer pour des raisons structurelles. En effet, lorsque l'État est distant, faible, corrompu, partisan ou il manque de ressources, la police risque d'être à son image et la relation avec les communautés sera par nature inconciliable, perçus comme des instruments de l'État pour mieux contrôler la société et non pas à son service²¹.

Finalement, les occasions d'échange et de transfert des connaissances doivent être encouragées à la fois aux niveaux national, régional et global sur les bonnes pratiques et les leçons tirées en matière de prévention de la délinquance et de PdP.

18. Benjamin BENGIBEYI, « vers une approche sud-africaine de résolution des conflits en Afrique sub-saharienne ? »

19. Skogan, Wesley 2003. « L'impact de la police de proximité dans les quartiers : une étude croisée ». Les Cahiers de la Sécurité Intérieure, janvier 2003, hors-série, pp. 299-338.

20. Joseph Vincent NTUDA EBODE "Analyse - comprendre la persistance de l'insécurité dans la région des Grands Lacs », janvier 2018.

21. Wong, Kam C. 2000. "Community policing in comparative contexts: P.R.C. versus USA", Polizei-Newsletter.



Le PNUD forge des partenariats à tous les niveaux de la société pour aider à construire des nations résilientes, afin de mener à bien une croissance qui améliore la qualité de vie de chacun. Présents dans 170 pays et territoires, nous offrons une perspective mondiale et des connaissances locales au service des peuples et des nations.



Programme des Nations Unies pour le Développement en Tunisie
Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center
Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie